



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Candès Saint Martin

Compte rendu Conseil Municipal du 13 AVRIL 2021

Ouverture de la séance 19h 00

Présents : MM Stéphan PINAUD – Joël RAVENEAU – Pascal HUET– Claude THOMAS –Véronique GAROUX – Mégane MONNEAU – Romane HUET – Aurélie DELPORTE - Cécile GAUCHER - Eric BREILLACQ - Francis KATCHATOUROFF

Représentés : néant

Excusés : néant

Secrétaire de séance : Eric BREILLACQ

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 3 mars 2021

Vote : unanimité pour

Monsieur le Maire demande au conseil municipal, un rajout dans l'ordre du jour : Avis sur le projet du plan de gouvernance de la communauté de communes, Chinon, Vienne et Loire : Accord à l'unanimité.

1/ VOTE DES TAUX

Conformément à l'article 16 de la loi de finances 2020, loi 2020-1721 de finances 2021, Monsieur le maire expose que suite à la suppression de la taxe d'habitation chaque commune se verra donc transférer le taux départemental de la Taxe Foncière sur les Propriétés bâties (**soit 16.48 % pour l'Indre-et-Loire**) qui viendra s'ajouter au taux communal.

De ce fait, le taux de la Taxe foncière propriétés bâties sera pour l'année 2021 :

38.68 %, (soit 16.48 taux départemental plus 22.20 % taux communal qui reste identique à l'année précédente = 38.68 %)

Le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties est inchangé, soit 67.37 %

Monsieur le maire rappelle que la commune ne subit aucune perte de recettes malgré les modifications de calcul.

Vote : Acceptation à l'unanimité.

2/ DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire informe que suite à une erreur matérielle de saisie du budget entre deux articles, il convient de faire une décision modificative afin de régulariser les écritures.

Vote : Acceptation à l'unanimité

3/ AVIS SUR PROJET PACTE DE GOUVERNANCE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CHINON VIENNE ET LOIRE

Monsieur le Maire expose que chaque conseiller municipal a reçu par mail le pacte de gouvernance adressé par la communauté de communes Chinon, Vienne et Loire le 9 avril 2021. (Art L.5211-11.2 du CGCT).

La communauté de communes Chinon, Vienne et Loire, a présenté lors du conseil communautaire du 8 avril les dits documents et chaque conseil municipal doit se prononcer pour avis sur ce projet et faire part de ses observations.

Ce pacte de gouvernance est dans la démarche du projet de territoire 2020-2023. Ce projet a quatre grands principes : Attractivité, Proximité, Animation, Articulation Communauté de communes/ communes.

Après discussions, le conseil municipal adopte le principe de pacte de gouvernance, en faisant observer toutefois des points essentiels :

- Développer et structurer la mobilité entre les différents axes du territoire afin d'être accessible à tous.
- Développer et adapter la formation des jeunes et adultes pour fortifier le bassin d'emploi du territoire.
- Adapter une offre de logements manquante sur le territoire

Vote : Acceptation à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe que les élections Départementales et Régionales se dérouleront le 20 et 27 juin 2021. Il demande aux conseillers d'être présents ces deux journées afin de tenir les bureaux de vote où deux élections vont se dérouler en même temps. Afin d'assurer un bon déroulement des élections, Monsieur le maire préconise une seule salle.

- Véronique GAROUX : a constaté que la collégiale manque d'entretien au niveau ménage et qu'il serait opportun de trouver une solution. Après discussion, un devis sera demandé à l'entreprise qui effectue l'entretien des bâtiments de la mairie.

- Mégane MONNEAU : informe que le magasin « panier de Séléna » a toujours des problèmes de baisse de tension et ne peut pas faire fonctionner son matériel comme elle le devrait. De plus, elle souhaiterait installer une lumière extérieure. Monsieur le Maire va prendre rendez-vous avec elle, afin de faire le point.

La séance est levée à 20 h 30.

Fait à Candès Saint Martin, le 14 avril 2021

Le Maire,

Stéphan PINAUD

